CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 AVRIL 2011						
Nombre de Conseillers	L'an deux mil onze, le dix-neuf avril, à vingt heures					
en exercice : 17	trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de					
Présents: 15	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session					
Votants: 17	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-					
Procurations: 2	Paul LERAY, Maire.					
	<u>Présents</u> :					
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire					
12 avril 2011	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-					
	Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints					
	M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice					
	BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués					
	M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Eric					
	LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul					
	PIPAUD, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux					
	Absentes excusées:					
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,					
	pouvoir donné à MME Régine CORMIER					
	MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale,					
	pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY					
	A été élu secrétaire de séance : M. Philippe BRIAND					
Date d'affichage	26 avril 2011					

<u>Compte-rendu de la réunion du 23 mars 2011</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'ajouter les points suivants :

- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : Approbation ;
- Institution de PVR;
- Travaux d'extension du restaurant scolaire : Convention avec le SYDELA.

Le Conseil municipal donne son accord.

▶ DE-2011/44 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
25/03/11	DATA 7 (44120 VERTOU)	Prestation informatique : intégration de 2 PC sur le réseau local	228,00 €
29/02/11	SMACL (79031	Assurance du personnel – Prestations statutaires : Avenant n°8 : Régularisation cotisation 2010	
28/03/11	NIORT)	IRCANTEC CNRACL	40,90 € TTC 276,89 € TTC
28/03/11	GARAGE GARRIOU (44680 CHEMERE)	1 Renault Kangoo II occasion N° série VF1FW1BB541737346	8 862,88
30/03/11	UGAP (44338 NANTES)	1 fauteuil de travail	194,82 €

04/04/11	WEST MODULAIRE (44390 PUCEUL)	Tvx modulaire : Plus-value pour porte vitrée dans le couloir	750,00 €
31/03/11	BUREAU VERITAS (44807 SAINT HERBLAIN CEDEX)	Contrat annuel prélèvement et analyse d'eau pour recherche de legionella dans les réseaux d'eau chaude sanitaire des vestiaires de football et salle de sports	340,00 €
05/04/11	ESPACE EMERAUDE (44680 ST HILAIRE DE CHALEONS)	1 autolaveuse pour nettoyage divers bâtiments communaux (groupe scolaire, théâtre)	2 200,00 €
07/04/11	SARL PAYSAGES DE RETZ (44680 CHEMERE)	Travaux main courante terrain de foot (terrain d'honneur)	13 251,00 €
14/01/11	CENTRE DE GESTION DE LOIRE- ATLANTIQUE (44262 NANTES)	Convention d'adhésion au service de médecine préventive : Avenant	Taux de cotisation : 0,15% masse salariale du 01/01/11 au 30/06/11 et 0,20% du 01/07/11 au 31/12/11
18/04/11	PETIT TRAIN – PATRICE LAZE (44260 MALVILLE)	Forum des assos du 10/09/11 : Location d'un petit train	572,00 €
18/04/11	MICROBIB (17120 EPARGNES)	Logiciel de gestion de bibliothèque : Licence supplémentaire Microbib Novalys Maintenance du logiciel supplémentaire sur le contrat annuel version réseau 2 postes (soit un total de 350,00 € HT/an)	274,00 € 30,00 €
18/04/11	DENIS PAPIN COLLECTIVITES (79300 BRESSUIRE)	Mobilier bibliothèque : Meuble bac pour CD/DVD	697,40 €
18/04/11	LEONE SIGNALISATION (44123 VERTOU)	1 pupitre bois monopied pour présentation arbre planté par le CME place Vintcat	325,00 €
18/04/11	SANIRETZ- RECOQUILLE (44680 CHEMERE)	Travaux de remise en état des toilettes du Parc de loisirs	1 067,40 €

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/45 – Aménagement foncier déviation de Vue, Frossay, Cheix en Retz et Rouans : Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Monsieur le Maire, rapporteur, informe le Conseil municipal que le 22 novembre 2010, le Conseil général a organisé une réunion, en mairie de Vue, concernant la réalisation des travaux connexes dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier liée à la déviation de Vue. A cette occasion, il avait été demandé à chaque commune concernée, de bien vouloir délibérer sur la prise en charge ou non de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes.

Il est rappelé que pendant la procédure d'aménagement foncier, le programme des travaux connexes est mis au point par la commission d'aménagement foncier, en collaboration très étroite avec l'équipe municipale et le maître d'ouvrage de la route, afin de respecter les nécessités d'aménagement et les objectifs financiers initiaux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres de ne pas prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes.

Accusé de réception en préfecture
-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/46 – Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac : Affiliation volontaire au Centre de gestion de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion de la part du Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac composé actuellement d'un agent et dont le siège social se situe à la mairie de SAFFRE.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'affiliation en application de l'article 30 du décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur cette demande d'adhésion.

Accusé de réception en préfecture	
-	
Date de signature : -	
Date de réception :	

▶ DE-2011/47 – Construction d'un bâtiment commercial : Validation des plans

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, pour validation, les plans du futur bâtiment commercial situé au 17 rue de Nantes.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des plans et délibéré, décide à la majorité des membres présents (Vote à main levée – « Pour » : 16, « Abstention » : 1), de valider les plans présentés pour le dépôt du permis de construire.

Accusé de réception en préfecture		
-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

▶ DE-2011/48 – Office intercommunal des sports, des loisirs et de la culture du canton de Bourgneuf en Retz : Dissolution

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'Office intercommunal des sports, des loisirs et de la culture du canton de Bourgneuf en Retz a été formé le 28 novembre 1979 et avait pour objet de soutenir et d'encourager la pratique sportive dans toutes les communes du canton de Bourgneuf en Retz.

Il avait également pour rôle de faire le lien entre les conseils municipaux et les associations sportives des communes, de proposer aux enfants des activités multisports encadrées par les animateurs du Conseil général.

La nouvelle organisation mise en place par le Conseil général depuis quelques années, avec l'intervention d'animateurs dans les communautés de communes, ne justifie plus l'existence de l'office.

L'Office intercommunal des sports, des loisirs et de la culture du canton de Bourgneuf en Retz, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, le 22 mars dernier et a décidé :

- de dissoudre ce dernier à compter du 1^{er} juillet 2011. Pour que la dissolution puisse être arrêtée par le représentant de l'Etat, le consentement de tous les conseils municipaux des communes membres de l'office intercommunal des sports, des loisirs et de la culture du canton de Bourgneuf en Retz est nécessaire;
- de former un Comité de liquidation composé d'un liquidateur par commune

adhérente. Ce dernier a décidé de répartir les fonds disponibles liquidés comme suit :

- BOURGNEUF EN RETZ: 30%
- *CHEMERE : 18%*
- LA BERNERIE EN RETZ : 24%
- LES MOUTIERS EN RETZ: 10%
- SAINT HILAIRE DE CHALEONS : 18%. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide :

- d'approuver la dissolution de l'Office intercommunal des sports, des loisirs et de la culture du canton de Bourgneuf en Retz à compter du 1^{er} juillet 2011,
- d'approuver la répartition des fonds disponibles de l'Office opérée par le Comité de liquidation, à savoir :
 - BOURGNEUF EN RETZ : 30%
 - CHEMERE: 18%
 - LA BERNERIE EN RETZ : 24%
 - LES MOUTIERS EN RETZ: 10%
 - SAINT HILAIRE DE CHALEONS : 18%
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature des actes relatifs à cette dissolution.

Accusé de réception en préfecture		
-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

► DE-2011/49 – Subvention pour voyages linguistiques

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Comme chaque année, le Conseil municipal a voté en février, une ligne de subventions pour les séjours linguistiques d'un montant global de $1\,000,00\,\in\,\grave{a}$ destination de la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne limités aux élèves de $4^{\grave{e}me}$ et de $3^{\grave{e}me}$ à raison de 46€/élève.

A ce jour, nous avons déjà mandaté aux collèges de SAINTE-PAZANNE et de PORNIC la somme de $460,00 \in$ pour des voyages qui ont eu lieu en tout début d'année et qui n'avaient pu se dérouler en 2010.

Le collège public « Olympe de Gouge » nous sollicite aujourd'hui une subvention pour deux voyages (GB et Allemagne) pour 15 élèves soit 690,00 €.

Le montant total s'élève ainsi à 1 150,00 €.

Afin que tous nos collégiens puissent bénéficier du même traitement, il vous est proposé d'augmenter le montant de la ligne de la subvention attribuée pour les séjours linguistiques à 1 400,00 € pour l'année 2011. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de porter la ligne de subvention pour les séjours linguistiques à 1 400,00 €.

Accusé de réception en préfecture		
-		
Date de signature : -		
Date de réception :		

► DE-2011/50 – Tirage au sort des jurés d'assises 2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de la loi n°78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du Code de procédure pénale, il lui est demandé

de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de la Loire-Atlantique, en 2012. Leur nombre a été fixé à deux pour la commune de CHEMERE, le nombre de noms à tirer au sort devant être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Il est donc	procédé au	tirage au	sort d'après	s la liste	électorale :
-------------	------------	-----------	--------------	------------	--------------

Civilité	Nom	Prénom	Nom de jeune	Adresse
			fille	
M.	LOIRAT	Dominique		Bel Air
M.	TESSIER	Gilles		34 rue de la Treille
MME	JAROUSSEAU	Jacqueline	LOQUET	8 impasse des Erables
M.	LOIRAT	Jean		Briageau
MME	BATARD	Marie-Josèphe	LOISEAU	32 rue du Brandais
M.	GROLLIER	Frédéric		48 rue du Béziau

Le Conseil municipal prend acte de ce tirage au sort et précise qu'un courrier sera adressé aux intéressés ci-dessus énumérés, ainsi qu'au Tribunal de grande instance de NANTES.

Accusé de réception en préfecture	
-	
Date de signature : -	
Date de réception :	

➤ DE-2011/51 – Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : Approbation

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un PAVE.

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du chemin accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Par délibération n°2009/76 du 26 mai 2009, la commune a lancé la procédure d'élaboration de Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves et de commerçants.

Le projet du PAVE a été soumis le 18 janvier 2011 pour avis conforme au Conseil général de Loire-Atlantique étant donné que le plan comprend des dispositions qui s'appliquent aux routes départementales 61 et 66. Ce dernier a délivré un avis favorable sans réserve le 16 février 2011.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658,

Le Conseil municipal, après en avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel qu'annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture				
-				
Date de signature : -				
Date de réception :				

► DE-2011/52- Institution d'une Participation pour voirie et réseaux (PVR) – 38 rue de Nantes

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Un projet de demande de permis de construire est envisagé pour le bâtiment situé au 38 rue de Nantes. La future entrée du bâtiment nécessite le déplacement de panneaux de signalisation, la modification d'un espace vert et une modification au niveau des bordures de trottoirs. Ces travaux s'élèveraient à 6 913,00 € H.T.

Considérant que les aménagements prévus sont exclusivement destinés à permettre la faisabilité du projet, il vous est proposé d'instituer une participation pour voirie et réseau (PVR) pour les travaux de reprise de voirie suite à l'aménagement du bâtiment sis au 38 rue de Nantes, dont la totalité du coût sera mise à la charge du propriétaire foncier (à savoir le bénéficiaire de l'autorisation d'occuper le sol).

L'établissement du titre de recette sera émis après la délivrance de l'autorisation d'occuper le sol, fait générateur. »

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2001 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune,

Considérant que les articles susvisés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles ou existantes et réseaux réalisés pour permettre de nouvelles habitations,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à la majorité des membres présents (Vote à main levée – « Pour » : 16, « Abstention » : 1) :

- d'instituer une PVR pour les travaux de reprises de voirie, PVR supportée à 100% du coût réel par le demandeur de l'autorisation d'occuper le sol,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

▶ DE-2011/53- Institution d'une Participation pour voirie et réseaux (PVR) – 23 bis rue de Saint-Hilaire

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une demande de permis de construire a été déposée pour un projet de construction d'une maison d'habitation située au 23 bis rue de Saint-Hilaire.

L'accès à la future construction nécessite la création d'un passage dans l'îlot central de la rue de Saint-Hilaire. Le montant de ces travaux s'élèverait à 1 450,00 € H.T.

Considérant que les aménagements prévus sont exclusivement destinés à permettre la faisabilité du projet, il vous est proposé d'instituer une participation pour voirie et réseau (PVR) pour les travaux de création d'un passage au niveau de l'îlot central, dont la totalité du coût sera mise à la charge du propriétaire foncier (à savoir le bénéficiaire de l'autorisation d'occuper le sol).

L'établissement du titre de recette sera émis après la délivrance de l'autorisation d'occuper le sol, fait générateur. »

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2001 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune,

Considérant que les articles susvisés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles ou existantes et réseaux réalisés pour permettre de nouvelles habitations.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à la majorité des membres présents (Vote à main levée – « Pour » : 16, « Abstention » : 1) :

- d'instituer une PVR pour les travaux de création d'un passage au niveau de l'îlot central, PVR supportée à 100% du coût réel par le demandeur de l'autorisation d'occuper le sol,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture				
-				
Date de signature : -				
Date de réception :				

➤ DE-2011/54 - Travaux d'extension du restaurant scolaire : Convention avec le SYDELA

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'extension du restaurant scolaire nécessite également l'extension du réseau électrique.

Le SYDELA a été sollicité pour réaliser ces travaux qui s'élèveraient à 7 791,19 € H.T.

La participation financière communale à verser au SYDELA s'élèverait à 1 240,00 € H.T. Il est demandé aux membres du Conseil municipal, d'approuver la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique à ces conditions financières.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique pour le restaurant scolaire,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

► DE-2011/55 – Spectacle vivant – Aide à la résidence : Demandes de subvention auprès du Conseil général et du Conseil régional – Modification du budget

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait demandé deux subventions auprès du Conseil général et du Conseil régional au titre de la résidence d'accueil du spectacle créé « La cuisse du steward » par la Compagnie de théâtre « Voyage Imaginaire ».

Le budget prévisionnel initial de 7 215,00 € doit être modifié, car ce dernier ne valorise pas le montant des apports en préachat. Il est donc modifié comme suit : 8 585,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le budget prévisionnel modifié de cette création,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : -	
Date de réception :	

► DE-2011/56 – Inventaire des zones humides : Information

Monsieur Jacques CHEVALIER, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le groupe de travail sur l'inventaire des zones humides s'est réuni deux fois : au mois de mars 2010 et le 19 avril 2011.

La restitution de l'inventaire des zones humides a été faite lors de cette deuxième réunion. De cette restitution, il ressort que les zones humides suivent les cours d'eau.

La cartographie des zones humides sera consultable en mairie par les agriculteurs. Cet inventaire sera mis à la disposition des agriculteurs qui pourront consigner leurs observations éventuelles.

Accusé de réception en préfecture				
Date de signature : -				
Date de réception :				

▶ DE-2011/57 – Extension du restaurant scolaire : Demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2011

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une circulaire datée du 21 mars 2011 de Monsieur le Préfet nous informe que l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour l'année 2011 a institué la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette nouvelle dotation a pour objectif de financer la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. La commune de CHEMERE est éligible à cette dotation.

Je vous rappelle que dans sa réunion du 22 décembre 2010, le Conseil municipal avait sollicité l'Etat au titre de la DGE 2011 pour les travaux d'extension du restaurant scolaire dont la consultation des entreprises est en cours.

Au vu de l'institution de la DETR et de la suppression de la DGE à compter de 2011, il vous est demandé de vous prononcer sur la demande de subvention DETR et la modification du plan de financement comme suit :

- Conseil général (20% +10%)

97 500,00 €

- DETR (25% avec un plafond de dépenses fixé à 260 000,00 €)

65 000,00 €

- Réserve parlementaire- Autofinancement/Emprunt

20 000,00 € 183 964,60 €».

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
- de charger Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2011,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture				
Date de signature : -				
Date de réception :				

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme : **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superfici e totale	Exerc ice droit de prée mptio n
2011	8	2 rue du Breil	G	376	521 m ²	Non
2011	9	3 rue des Centaurées	G	2763	818 m²	Non
2011	10	18 rue de la Treille	G	1620, 2513 et 2515	640 m²	Non

2011	11	23 bis rue de Saint Hilaire	F	1507	715 m ²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1011	14/03/2011	GUILBAUD	3 rue des Centaurées	G 2763	Maison d'habitation
		Aurélien et			
		ROUSSELEAU			
		Géraldine			
A 1012	16/03/2011	DANIAUD Sylvain	34 rue des	G 2935	Maison d'habitation
		et Amandine	Moissonneurs		
A 1013	19/03/2011	HARDY Emmanuel	26 rue de Saint	F 1379	Garage
			Hilaire		
A 1014	24/03/2011	BOURA Stéphane	26 rue du Moulin	G 2624	Extension maison d'habitation
		et Céline			
A 1015	28/03/2011	NAVARRO Patrick	1 rue des Centaurées	G 2764	Maison d'habitation
A 1016	29/03/2011	CAFFIN Dominique	23 bis rue du	F 1475 et	Garage
			Coudreau	1072	
A 1017	31/03/2011	JARET Delphine et	23 bis rue de Saint	F 1507	Maison d'habitation
		RATICHAUX	Hilaire		
		Nicolas			

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet		
A 2011	16/03/2011	LOIRAT Louis	1 rue des Acacias	G 1224	Fermeture préau avec baies vitrées		
A 2012	16/03/2011	DRUEZ Dominique	4 rue des Sables	G 1142	Extension maison d'habitation		
A 2013	18/03/2011	CHENEAU Philippe	57 Rue du Breil	F 1345	Extension maison d'habitation + clôture		
A 2014	19/03/2011	FORCIER Anne- Cécile	8 rue du Béziau	G 1197 et 1200	Extension maison d'habitation + modification ouvertures + abri de jardin		
A 2015	19/03/2011	FORCIER Anne- Cécile	8 rue du Béziau	G 1197 et 1200	Clôture		
A 2016	28/03/2011	BAZIN Sandrine	5 rue des Sables	G 1148	Pose d'un vélux		
A 2017	28/03/2011	GUILBAUD Pierre- Yves	Les Epinards	E 551	Bardage d'un Hangar		
A 2018	29/03/2011	JANNEAU Marie- Françoise	1 Rue de la Treille	G 2567	Changement d'ouvertures		
A 2019	04/04/2011	HARAUX Linda	22 rue des Moissonneurs	G 2914	Clôture		

Séance levée à 22H15.